

**Lt-colonel (e.r.) Armand Bénésis de Rotrou**

Villa Mara

12, avenue Louis Grosso

06400 Cannes

Tel./Fax : 04 93 43 59 40

Mobile : 06 71 14 44 61

Courriel : de.rotrou@orange.fr

**Cannes, le 1<sup>er</sup> février 2009**

Madame, Monsieur,

Cher ami,

Cher camarade,

Veillez trouver, ci-dessous, le thème de la conférence que des associations m'ont demandé de tenir à la suite de la diffusion de ma *Mongraphie*.

Bien entendu, je me tiens à la disposition de ceux qui me demanderaient de faire cet exposé devant leur auditoire.

Bien amicalement.

Salut et fraternité !

*Armand Bénésis de Rotrou*

## L'ALGÉRIE DE 1954 À 1968

### Conférence du lieutenant-colonel (e.r.) Armand Bénésis de Rotrou

**Sources** – Service historique de l'armée de terre. Ouvrages d'historiens (M. Faivre, J. Monneret, R. Muelle, G. Fleury, J. Grasselli, M. Dumont, C. Brosio, G. Pervillé). Témoignages écrits et verbaux (S. Boualam, M. Bigeard, A. Argoud, F. Meyer, J. Ortiz, P. Guillaume, R. Gaston, R. Madoui, R. Holeindre, É. Grégoire, R. Gaget, J. Frécon, J.P. Pont, C. Gazaniol, J. M. Méucci, deux anonymes). Auteur : faits vécus sur le terrain et documents originaux.

– O –

#### (DÉCRET CRÉMIEUX)

Comme je me trouve devant un auditoire sympathique, je vais commencer cet exposé par une anecdote :

Dernièrement, j'ai rencontré un monsieur qui faisait de la repentance au sujet du décret Crémieux, et je lui ai posé la question suivante :

« *Que s'est-il passé le 14 juillet 1865 ?* »

Comme il ne savait pas, je lui ai répondu que c'était la date d'un *senatus consulte* de Napoléon III, autrement dit d'un décret qui, sous certaines conditions, faisait de tous les « *indigènes* » d'Algérie des Français.

Ces conditions étaient contraignantes pour les musulmans, car elles impliquaient le renoncement à la polygamie, au divorce (qui était interdit en France à l'époque) et aux droits de succession traditionnels qui désavantageaient la femme.

Il en résulta que sur un million et demi de musulmans, seuls 361 se feront naturaliser Français en 10 ans.

Il n'en était pas de même pour les israélites qui, en vertu du décret Crémieux, deviendront tous Français le 24 octobre 1870.

Ignorant ces détails, l'opinion publique se persuadera, à tort, que ce décret est une injustice envers les musulmans.

### **(MON EXPÉRIENCE)**

Au sujet de l'exposé qui va suivre, sachez que ce que vous allez entendre est tiré de l'expérience que j'ai acquise, de 1956 à 1968, c'est-à-dire jusque 6 ans après l'indépendance, de cette guerre et de ce pays.

Un pays que j'ai parcouru d'est en ouest, du nord au Sahara, et toujours immergé, je le précise, dans la population autochtone, une population que j'ai bien connue, car j'ai toujours servi dans des unités de quadrillage ou de harkis, puis, après l'indépendance, dans de petites localités.

Et cela a fait dire au Général Faivre, historien militaire, dans la préface qu'il a consacrée à mon livre, que ce dernier :

*« Contient des données intéressantes pour l'histoire. »*

### **(POPULATION AUTOCHTONE)**

La population autochtone que je viens de citer était, à l'époque, rurale à 87 %.

Elle était composée de gens simples, profondément croyants et fatalistes, plus désireux de paix, d'ordre et de justice que d'avantages sociaux.

Des gens qui étaient résolument attachés à leurs coutumes ancestrales, à leur société patriarcale, et qui redoutaient les changements de mœurs véhiculés par le modernisme.

Enfin, des gens qui, par atavisme, respectaient l'autorité, méprisaient les faibles, et qui n'étaient pas disposés à retourner à la tyrannie des tribus, à la grande misère, à la corruption de l'époque d'avant 1830.

Toutes ces raisons ont fait dire à un autochtone, le bachaga Boualam, et c'est comme cela que je l'ai ressenti, que le peuple algérien était francophile à 80 %.

### **(UNE POPULATION RÉSOLUMENT ENGAGÉE À NOS CÔTÉS)**

Et toutes ces raisons ont fait que, face au conflit qui a éclaté, cette population se rangera résolument à nos côtés.

Comment ? Eh bien par le moyen le plus simple, et le moins risqué en ces temps de terreur, en prenant les armes.

Et cela se traduira par un nombre d'autochtones sous les drapeaux de 223 000.

Et 223 000, c'est 4 fois le nombre des rebelles, à l'apogée de leur puissance, présents en Algérie, en Tunisie et au Maroc (55 700).

Jusqu'en 1962, ce rapport ne fera que se renforcer, car les *katibas* de l'intérieur (les compagnies régulières) vont être de plus en plus décimées.

Ces forces rebelles se maintiendront toutefois à 5 000 hommes, compte tenu (comme nous le verrons plus bas) des libérations successives de fellagas, et aussi des désertions qui marqueront la période du cessez-le-feu.

L'armée d'Algérie, quant à elle, dans son ensemble, au sommet de sa puissance, Français et autochtones confondus, totalisait un effectif de 561 000 hommes.

Dans ces 561 000 hommes, les 223 000 autochtones comptaient donc pour un total de 40 %, mais, précisons-le, pour une population de 17 % celle de la France.

Sachant que près de la moitié de ces 561 000 hommes n'étaient pas des opérationnels, mais des sédentaires affectés à des emplois administratifs, logistiques ou d'état-major, il s'avère donc que ces 223 000 autochtones formaient, à eux seuls, le gros contingent du corps de bataille (75 / 25 %).

Ces chiffres se retrouvent d'ailleurs dans le nombre de tués au combat, où, sur un total de 19 559 (15 009 Français), la part des autochtones est de 4 550 (1 350 réguliers, 3 200 supplétifs), soit 24 % des tués... pour une population, je le répète, de 17 % celle de la France, ce qui signifie que les autochtones se sont autant battus, sinon plus, que les Français.

Et voici comment le général Bigeard, un grand soldat qui avait une longue expérience des unités autochtones, juge la situation :

*« Sur tout le territoire, durant des années, les supplétifs, tirailleurs et harkis, ont apporté un soutien inestimable à la France.*

*« Leur conviction est qu'ils doivent lutter aux côtés de la grande nation.*

*« Elle seule peut apporter au peuple musulman le développement qu'il mettra bien plus longtemps à atteindre seul.*

*« Ils rêvent d'un pays sans ce pouvoir dictatorial que le F.L.N. instaure, dans le sang, en parti unique. »*

Le mot de la fin est laissé à R. Madoui, un universitaire autochtone qui, successivement, fut officier dans l'ALN (armée de libération nationale), puis, une fois rallié, sous-lieutenant dans nos rangs, et enfin membre de l'OAS. Voici ce qu'il écrit :

« *J'étais persuadé que si le peuple algérien avait à faire le choix, librement, il se prononcerait en majorité contre la sécession.* »

Ce tableau optimiste sera cependant assombri – guerre révolutionnaire oblige – par le fait que la population autochtone, en dehors de ces 223 000 hommes et de leurs familles qui bénéficiaient d'une protection, sera, dans son ensemble, réduite au silence, car elle vivait sous le régime de la terreur, l'arme n° 1 des terroristes... laquelle décime les familles et hante les esprits.

### **(GRANDS TOURNANTS DE LA GUERRE D'ALGÉRIE)**

J'en arrive maintenant au vif du sujet, à l'énoncé des événements qui ont marqué la période de 1954 à 1962, et qui constituent les grands tournants de la guerre d'Algérie.

La rébellion éclate donc le 1<sup>er</sup> novembre 1954.

La guerre d'Indochine vient de se terminer, et 70 % de nos prisonniers sont morts dans les camps de l'enfer vert.

L'armée d'Algérie est une armée du temps de paix, et la France est prise au dépourvu.

Il s'ensuit que, jusqu'en 1956, l'Algérie connaîtra une période de flottement, durant laquelle la terreur l'emportera sur la sécurité.

Cette époque, de 1954 à 1956, restera celle où le FLN, fort de son OPA (organisation politico-administrative – civile) et de ses *katibas*, semble avoir le dessus et être en mesure d'atteindre ses objectifs.

Dans tout le pays, la vie est rythmée par les attentats, les assassinats, les destructions d'infrastructures.

### **(1957)**

Puis, à partir de 1957, sous l'action du gouvernement de la IV<sup>e</sup> République, les pouvoirs publics et l'armée réagissent (souvenons-nous de la *bataille d'Alger*), ce qui a pour résultat un ressaisissement de la population autochtone.

Une population autochtone qui est lasse de la tyrannie des rebelles, lesquels multiplient les attentats ; égorgent ; rançonnent ; interdisent de fumer et de boire, et tranchent les oreilles, les lèvres et le nez de ceux qui transgressent la consigne.

Et nous assisterons alors à une levée en masse des supplétifs, ce qui se traduira par la mise sur pied des formations supplétives suivantes :

1° – 114 GMS, groupes mobiles de sécurité, comparables à nos compagnies de CRS (12 000) ;

2° – 700 SAS et 30 SAU, sections administratives spécialisées et urbaines, unités chargées de l'administration et de la protection des populations autochtones (12 000 + 21 000 = 33 000) ;

3° – 60 000 harkis ;

**Et enfin 4°**, – 2 000 douars en autodéfense, représentant 55 000 hommes armés.

Forte de ces nouvelles dispositions, l'armée remporte alors ses premiers grands succès, des succès remportés, il faut le préciser, grâce à l'aide irremplaçable de ces 223 000 autochtones, et, surtout, grâce aux anciens fellagas ralliés, car c'est eux qui communiquent à nos troupes leur savoir-faire, qui leur apprennent, comme des chiens de chasse, à débusquer et à mettre le rebelle furtif hors de combat.

Il est reconnu que cette guerre, qui sera perdue politiquement en 1962, a été gagnée, sur le terrain et dans la conquête des âmes, grâce à l'engagement sans restriction de ces autochtones, des supplétifs comme des réguliers et des appelés.

### **(LE GRAND MOUVEMENT PATRIOTIQUE DU 13 MAI 1958)**

À ce ressaisissement de 1957 succède, en 1958, le grand mouvement patriotique du 13 mai, le fameux 13 Mai.

Et voici comment une historienne, Marie Dumont, décrit ces événements :

*« Un élan patriotique et de fraternisation général en faveur de la paix et contre la guerre, la fin de l'attentisme, la transgression des consignes du FLN »*

Le sous-lieutenant membre de l'O.A.S. R. Madoui, à l'époque officier dans l'ALN, écrira ceci :

*« L'espoir est si grand, que la wilaya IV (l'une des 6 provinces FLN, la sienne) pavaise aux couleurs de la France, que les rebelles cessent les attentats et déposent leurs armes devant les mairies »*

Imaginez donc des fellagas, qui, eux aussi lassés de la dure existence qui leur est imposée, brandissent des drapeaux français dans leurs repaires.

Tous les espoirs se portent alors sur le général De Gaulle, qui, fort à propos, lance la *paix des braves*.

Pour les autochtones, la France est enfin gouvernée par un militaire, un membre de l'armée, qui, à leurs yeux, incarne le véritable pouvoir.

Et voici 2 extraits de professions de foi publiques faites par des ralliés du célèbre commando « Georges », auquel j'appartenais :

1° – Ex-lieutenant de l'ALN Ali Bouziane :

« *La population, qui était notre raison de combattre et notre soutien, nous abandonne.*

« *J'ai confiance en De Gaulle, et mes frères dans le maquis aussi.*

« *Nous avons été trompés, et l'Algérie heureuse, nous la ferons avec lui* »

2° – Ex-sergent rebelle Smaïn :

« *Les rebelles de L'ALN, même les chefs, ont confiance en De Gaulle* »

### **(MAI 1958, suite)**

À la suite du 13 Mai, les rebelles ont donc perdu la foi... et ils demandent à déposer les armes.

La paix est à portée de la main, et le Bachaga Boualam propose sa solution au général De Gaulle ; voici ce qu'il lui dit :

« *Donnez-moi 500 000 harkis, et vous pouvez renvoyer tous les appelés chez eux, et je vous garde l'Algérie à la France.* »

Profitant de la liesse générale et de la dynamique de la paix, c'était là le moment, crucial, de faire appliquer la loi-cadre de Gaston Defferre de 1956, une loi qui devait introduire, je cite :

« *Des réformes dans le statut des colonies et des possessions d'Afrique du Nord, et transformer l'Algérie en une province fédérative à collègue unique.* »

Toutefois, contre toute attente, le général De Gaulle se prononce alors pour l'*intégration*, une solution à laquelle, même les autochtones, réalistes et attachés à leurs coutumes, ne croient pas, pas plus que les militaires et les Français d'Algérie, pour qui cette formule relève de l'utopie.

On peut se demander comment un homme de cette intelligence, de surcroît réputé visionnaire, l'homme du *discours de Brazzaville* de janvier 1944, pouvait se prononcer pour une telle solution.

Quatre ans avant 1962, la paix était donc possible, mais elle a été manquée, et le pays retombe dans l'embarras.

### **(RÉFÉRENDUM DE SEPTEMBRE 1958)**

En septembre 1958, la liesse générale n'est pas encore retombée, et le référendum sur les nouvelles institutions de la République est un succès.

Malgré les consignes de boycott du FLN, les autochtones participent en masse, y compris les femmes (normalement voilées et mises à l'écart des hommes), et les résultats se chiffrent par 95 % de « oui ».

### **(MALAISE)**

Toutefois, peu à peu, malgré la confiance retrouvée et l'engagement des autochtones, la routine s'installe, l'espoir en une Algérie nouvelle se distend, et un certain malaise s'installe dans le pays.

Et pour cause :

Car avec l'arrivée du général De Gaulle, les populations s'attendaient à des mesures draconiennes dans les domaines politique, militaire, judiciaire, et, surtout, elles s'attendaient à une politique sans concessions à l'égard du FLN.

Or rien ne change, ce qui fera dire à mes harkis et à mes chefs de douar :

« Le général De Gaulle est trop gentil avec les fellouses (fellagas). »

### **(Fin 1958)**

Puis, dans les derniers mois de 1958, c'est l'affaire Si Khaled, et la paix manquée pour la 2<sup>e</sup> fois.

En effet, le GPRA (gouvernement provisoire de la République algérienne, basé à Tunis) a perdu l'espoir de gagner la guerre, et il se décide pour la *paix des braves*.

Un *commandant* de l'ALN, Si Khaled, un ancien de Sciences-PO, est chargé de conclure un cessez-le-feu, et c'est le bachaga Boualam, qui est contacté en 1<sup>er</sup>, qui assure le lien avec les autorités françaises.

Si Khaled annonce la reddition, dans l'immédiat, de 5 000 hommes, puis de 20 000 dans un 2<sup>e</sup> temps, soit de la totalité des troupes régulières du FLN.

Pour des raisons qui ne sont pas encore éclaircies à ce jour, cette main tendue sera refusée, et cela aura pour conséquence une radicalisation du GPRA.

Celui-ci en effet, persuadé que la France n'est pas décidée à réformer l'Algérie, tombera sous la coupe de son aile jusqu'au-boutiste, nassérienne et islamiste.

### **(Janvier 1959)**

En janvier 1959, le général De Gaulle est élu président de la République, et, à cette occasion, il gracie

150 terroristes condamnés à mort et en libère 7 000 autres.

Ces mesures sont mal perçues par les autochtones en Algérie, lesquels les prennent pour une marque de faiblesse, ce qui fait dire mon chef de harka :

« *Le général De Gaulle n'a rien compris aux fellouses* »

### **(Août 1959)**

En Août 1959, le général De Gaulle effectue un nouveau voyage en Algérie, voyage qu'il consacre aux unités sur le terrain ; c'était la tournée des *popotes*.

Enfermé dans un mutisme, ayant l'air de s'ennuyer, il déçoit une armée qui se bat avec foi, qui remporte des succès déterminants, et qui attendait des félicitations et des encouragements.

À Saïda, il déconcerte les 250 anciens *fellouses* du commando « Georges », lesquels tentent de lui expliquer leur méthode de pacification, et avec lesquels, sous la tente, il partage le thé à la menthe de l'amitié.

### **(Septembre 1959)**

Puis arrive le mois de septembre 1959, où le général De Gaulle prononce son célèbre discours sur l'*autodétermination*, une proclamation qui prend tout le monde à contre-pied, et qui trouble les esprits

Et pour cause. Car si cette solution est concevable pour des régimes démocratiques, elle est totalement inapplicable dans un pays en proie au terrorisme.

Pour beaucoup de militaires, qui veulent rester optimistes, ce discours est simplement un rideau de fumée destiné à l'ONU et aux opinions publiques.

Quant aux harkis et aux chefs de douar, toujours confiants en la grandeur et en l'infailibilité de la France, voici ce qu'ils pensent :

« *Le général De Gaulle est plein de bonne volonté, mais il nous complique la tâche, et il facilite celle des fellouses.* »

Pour le GPRA :

« *Ce discours est notre 1<sup>re</sup> victoire politique.* »

### **(Janvier 1960)**

Puis, janvier 1960 apporte à son tour son lot de déception, et, dans le cadre de l'affaire des *barricades*,

le général De Gaulle élimine 2 grandes figures de l'Algérie française, 2 chefs de guerre auxquels les populations vouaient un véritable culte : le général Massu et le colonel Bigeard.

Au commando « Georges », à la peine de voir partir le colonel Bigeard, un chef auquel ils étaient attachés, s'ajoute pour ces anciens *fellouses* la peur de l'avenir, car ils se voient abandonnés par l'homme auquel ils s'étaient ralliés, et qui représentait leur suprême garantie.

Cette crainte et cette peine se manifesteront par de véritables crises de larmes – puis, en 1962, par leur massacre.

### **(Juin 1960)**

Quelques mois plus tard, en juin 1960, intervient l'affaire Si Salah, et ce sera la paix manquée pour la 3<sup>e</sup> fois.

Sur fond d'antagonisme ancestral entre les Berbères et les Arabes, et de scission entre le GPRA de Tunis et le FLN de l'intérieur, le *colonel* de l'ALN Si Salah, chef de *wilaya*, avec d'autres chefs de *wilaya*, décide de faire un putsch contre le GPRA.

Fervent partisan de la *paix des braves*, et, sur des bases rénovées, du maintien de l'Algérie dans le cadre français, Si Salah établit des contacts avec le général Salan, auquel il annonce la reddition, dans un 1<sup>er</sup> temps, des  $\frac{3}{4}$  des combattants de l'ALN.

Reçu à l'Élysée, avec ses deux adjoints, par le général De Gaulle en personne, Si Salah se heurtera à une fin de non recevoir, le général De Gaulle ayant décidé de traiter avec le seul GPRA, auquel il fera, 2 jours plus tard, une offre publique de négociations.

Chez le FLN de l'intérieur, qui comprend qu'il est lâché par la France, c'est le moment des trahisons.

L'un des adjoints de Si Salah se retourne contre lui, fait allégeance au GPRA, lequel ordonnera une gigantesque épuration qui se soldera par le massacre de milliers de fellagas fidèles à Si Salah.

Le sous-lieutenant membre de l'OAS R. Madoui, à l'époque officier dans l'ALN, faillit y laisser la vie, et, dans son livre, il décrira la scène en détail.

### **(Décembre 1960)**

En décembre 1960, le général De Gaulle effectue un dernier voyage en Algérie, et cette visite est marquée par une série d'émeutes sanglantes qui troubleront durablement l'ordre et les esprits en Algérie.

Ignorant les populations européenne et juive qui le conspuent, le Président réserve ses faveurs à des foules autochtones manipulées par le FLN, lequel, lui faisant réserver un accueil chaleureux, organise par ailleurs des manifestations pro-sécession et racistes, lesquelles feront de nombreuses victimes parmi les populations de toutes confessions, ainsi que dans l'armée.

Faits aggravants, les forces de l'ordre, lassées de cette guerre qui n'en finit pas, hormis les parachutistes et les légionnaires qui seront tenus à l'écart du service d'ordre, se rangeront du côté des émeutiers, laissant parfois lyncher des Européens et des juifs sans réagir.

### **(Le putsch des généraux : 21 au 25 avril 1961)**

Puis, le 21 avril 1961, survient un événement qui, lui aussi, aurait pu sauver l'Algérie : le *putsch des généraux*.

Réussi sur les plans de la préparation et du déclenchement, ce mouvement fut cependant un échec sur celui de l'exécution.

Et comme l'ont déploré mes harkis :

*« Il fallait déclarer la mobilisation générale en Algérie, faire une levée en masse de harkis, renvoyer tous les appelés chez eux, et on avait le monde entier avec nous. »*

### **(Mai-août 1961)**

En mai 1961, intervient une décision du Gouvernement qui bouleversera considérablement la situation au profit des rebelles : il institue une trêve unilatérale de 2 mois ½.

Cet arrêt des activités opérationnelles, qui est accompagnée d'une nouvelle libération de 6 000 fellagas, va permettre à une ALN exsangue et une OPA démantelée, de se renforcer et de se reconstituer.

Enfonçant le clou, le FLN procède alors à une 2<sup>e</sup> démonstration de force dans les centres urbains, en organisant de nouvelles émeutes sanglantes, sur le modèle de celles de décembre 1960, lors de la dernière visite du général De Gaulle en Algérie.

Les autochtones fidèles à la France ne comprennent plus, et ils sont pris de panique.

On assiste alors à des désertions en masse, de supplétifs comme de réguliers, avec armes et bagages.

**(Juillet 1961)**

En juillet 1961, en pleine trêve unilatérale, le général De Gaulle déclare que la guerre est pour lui terminée.

Ceci est cependant formellement démenti par les faits, le FLN, du fait de la trêve en cours, s'étant considérablement renforcé, et multipliant les actes de terrorisme et de violence.

**(Août 1961)**

Sur ces entrefaites, en août 1961, le commandement annonce une réduction massive des supplétifs, accompagnée du désarmement des douars en autodéfense.

Cette décision aura pour conséquence de livrer des populations amies, et les soldats qui se battent encore à nos côtés, à la vindicte de l'ennemi.

Au commando « Georges » de Saïda, les 250 anciens *fellouses* ont de quoi s'inquiéter, et l'un d'eux, le 6 août (1961), déclare ceci à M. Messmer, ministre de la Défense, en visite en Algérie :

*« Avec vous tant que vous combattez le FLN, peut-être contre vous si vous nous trahissez. »*

**(Septembre 1961)**

En septembre 1961, nous apprenons que le gouvernement a cédé au chantage sur la signature des accords d'Évian, et qu'il abandonne le Sahara au GPRA.

Ce même mois, tombe la nouvelle de la fermeture des centres de formation de la jeunesse algérienne, des organismes gérés par un général autochtone, ce qui aura pour conséquence de livrer une partie de la jeunesse algérienne à l'appétit des recruteurs du FLN.

**(Fin 1961)**

Au cours des derniers mois de 1961, la déflation des effectifs militaires en Algérie s'accélère, ce qui se soldera, de la fin de 1960 au 1<sup>er</sup> juillet 1962 (donc en 1 an ½), par la suppression de 226 000 postes.

Les conséquences en seront le retrait de nos troupes du bled et des villes, le désarmement complet des douars en autodéfense et des supplétifs, et, comme corollaire, la main-mise sur le pays par l'ALN et L'OPA, lesquels multiplieront les assassinats et les massacres, et mettront en œuvre une épuration du pays en profondeur

Ignorant qu'aux termes des accords d'Évian, une clause secrète stipule que les supplétifs devront rester en Algérie, l'armée se heurte, en contradiction avec les textes en vigueur, à l'impossibilité d'engager ses harkis et ses goumiers.

Conscient de ces difficultés qui mettent la vie de nos vieux serviteurs et de leurs proches en danger de mort, le chef de l'OAS militaire, le général Salan, décide d'implanter, sur tout le territoire algérien, des groupes de volontaires, lesquels prendront plus tard l'appellation de maquis, et destinés à défendre, encadrer, réarmer les supplétifs et les villageois désarmés.

Commandant de compagnie, je serai alors personnellement contacté par le chef de l'OAS du Constantinois, le colonel Château-Jobert, le célèbre Conan de la Résistance.

Ce compagnon de la Libération demande à nos troupes, afin de fournir un support logistique indispensable à ces maquis, de leur fournir nourriture et munitions.

En plein accord avec mes cadres et mes harkis (harkis que, en contradiction avec les ordres reçus, je n'ai pas encore désarmés), je réponds « oui » sans ambages à cette demande.

Mais ce sera toutefois sans résultats, ces maquis, tous parfaitement localisés, allant être rapidement et facilement neutralisés par les forces de l'ordre, auxquelles ils n'opposeront aucune résistance, malgré qu'ils seront, pour certains, attaqués sans sommations.

### **(Fin 1961)**

À partir de la fin de 1961, il s'instaure en Algérie un double langage :

D'un côté, les forces de l'ordre reçoivent l'ordre de poursuivre et de détruire les forces du FLN.

Et de l'autre, une partie d'entre elles reçoit la mission, dans le cadre de la lutte contre l'OAS, contre ses maquis, et contre les populations qui les soutiennent, de s'allier au FLN et de le soutenir matériellement.

Dans ce contexte, des membres du FLN du Maroc, de Tunisie et de France, munis de vrais-faux papiers établis par les autorités françaises, sont introduits, avec leurs armes, en Algérie.

Ces dispositions contribueront à ajouter du chaos au chaos, car ces nouveaux venus vont être reçus en ennemis par le FLN de l'intérieur, lequel faillit les passer par les armes, et ils ne devront leur salut qu'au fait qu'ils sombreront à leur tour dans le terrorisme, se livrant alors aux pillages, aux attentats, aux enlèvements et aux assassinats.

### **(Mars 1962)**

En mars 1962, au titre des accords d'Évian, la France conclut la paix avec le GPRA.

Et ces accords reposent sur 2 piliers :

1° – Du cessez-le-feu à l'indépendance, la gouvernance du pays et la conduite du maintien de l'ordre par un *exécutif provisoire* mis en place à Rocher-Noir, près d'Alger.

2° – La transmission du pouvoir, le 2 juillet 1962, jour de l'indépendance, au GPRA.

Pour ce qui est de l'*exécutif provisoire*, cet organisme devait disposer, dans l'exercice de ses attributions, de 3 organes principaux :

**A** – De la police algérienne, laquelle, d'une manière inattendue, va être réduite à néant, car ses membres, aux  $\frac{3}{4}$  français d'Algérie, vont être assassinés, arrêtés ou en fuite.

**B** – D'une *force locale* de 40 000 hommes (autrement dit d'une armée algérienne), à base de cadres français et d'appelés autochtones.

Or cette force sera dissoute à peine après avoir été mise sur pied, car les appelés autochtones (qui, précisons-le, avaient été d'une fidélité sans faille depuis 1954), sous l'action des réseaux FLN, vont désertier par compagnies entières, avec matériel et armement complets.

**C** – D'un corps de police d'intervention de plusieurs milliers d'ATO, des auxiliaires temporaires occasionnels, comparables à nos CRS.

Mais cet organisme sera lui aussi dissous à peine avoir été mis sur pied, car ses membres, tous choisis parmi l'OPA et les fellagas libérés, vont sombrer dans le crime organisé et le pillage.

Quant au GPRA, imposé *de facto* par la France, il n'exercera aucun pouvoir, l'Algérie allant être livrée à l'anarchie, une Algérie qui sera dominée par le pouvoir des *katibas* de l'intérieur, ennemis du GPRA, et des bandes organisées.

### **(Mars 1962, suite)**

Le 19 mars 1962, en vertu donc des accords d'Évian, la France conclue un cessez-le-feu avec le GPRA.

Cet accord est accompagné par une nouvelle libération de 8 500 fellagas.

Si ce cessez-le-feu réjouit les appelés français, il rend cependant les harkis et les cadres de l'armée, surtout les autochtones, perplexes et soucieux.

**Perplexes**, car cet accord est conclu avec un ennemi vaincu et divisé, dont la partie algérienne était prête à négocier sans conditions.

**Inquiets**, car nous savons que ce cessez-le-feu ne sera pas respecté par la fraction radicale du FLN, laquelle va gagner en influence et poursuivre ses activités terroristes.

Nous, militaires, nous pensons qu'au vu des exactions qui vont se multiplier, le Gouvernement va revenir sur sa décision.

En conséquence, nous gardons foi en l'avenir, pensant que nous nous heurtons à des difficultés passagères, mais que le bon sens prévaudra *in fine*.

Tel n'est pourtant pas l'avis du sous-lieutenant membre de l'OAS R. Madoui, ex-chef rebelle, qui déclare ceci :

*« En 1962, il ne faisait aucun doute que l'Algérie allait être livrée à la fraction extrémiste du FLN. Je rejoignis l'OAS en mars de cette année-là.*

*« L'OAS était encore sous le contrôle d'officiers français dont je partageais en grande partie les objectifs, quant à l'avenir de l'Algérie.*

*« Après le cessez-le-feu, l'Algérie devint un enfer.*

*« Tout était fini.*

*« L'Algérie allait être livrée, pieds et poings liés, aux jusqu'au-boutistes du FLN.*

*« J'étais dans une grande détresse, une sorte de tempête mentale.*

*« L'Algérie entre les mains des extrémistes, cela signifiait des centaines de milliers d'exécutions, des centaines de milliers de départs. »*

Dans ce contexte, sur les instances du général commandant en chef, par une circulaire adressée à tous les chefs de corps, le Gouvernement rassure ses troupes sur le sort des autochtones ayant servi à nos côtés.

Cette circulaire précise ceci :

Que l'armée restera 3 ans en Algérie après l'indépendance, et que les supplétifs, à côté de nombreux avantages, bénéficieront du choix entre la nationalité française et algérienne, assortie d'un engagement dans l'armée française s'ils le désirent.

La réalité sera cependant tout autre, et voici comment le général Bigeard la décrit :

*« Les massacres de harkis et de leurs familles ont été tels, qu'il n'a pas été possible de donner des chiffres précis sur l'ampleur du désastre.*

*« On ne peut qu'évaluer le nombre de victimes. Entre 100 000 et 150 000, déclarent les historiens.*

*« Quelle honte pour nous d'avoir abandonné ces hommes dévoués à notre cause.*

*« Le drame était bien sûr prévisible. Certains d'entre eux s'accrochaient aux camions qui ramenaient nos troupes vers les ports et les aérodromes.*

*« Les soldats français avaient ordre de n'en accepter aucun à bord des véhicules.*

*« Certains militaires leur tapaient sur les mains à coup de crosse, pour qu'ils lâchent leur dernier espoir de vie.*

*« Ils savaient qu'ils seraient massacrés. Nous le savions aussi.*

*« Ils regardaient partir nos hommes, avec le sentiment d'être les derniers représentants de la France.*

*« Quelques-uns saluaient dignement leurs camarades français, avec lesquels ils combattaient encore quelques jours auparavant. »*

À ces massacres d'autochtones francophiles s'ajoutera, comme nous le savons, la vague d'enlèvements et d'assassinats, lesquels toucheront toutes les communautés sans distinction, y compris les militaires français et les diplomates étrangers.

À ce titre, entre le 19 mars (date du cessez-le-feu) et le 31 décembre 1962 (car les désordres se poursuivront bien au-delà l'indépendance), l'armée française comptera, selon les origines, 249 à plus de 500 tués ou disparus.

Les historiens citent les chiffres de dizaines, voire de centaines de milliers de victimes.

Tous ces maux s'accompagneront, comme nous le savons aussi, d'un exode massif de plus d'un million de personnes fuyant l'Algérie dans la panique et l'épouvante, en laissant tout derrière eux.

Confrontée à cet engrenage de la violence, la France, dans le souci de respecter les accords d'Évian qui ont pris une dimension internationale, fermera les yeux sur tout ce chaos.

Ainsi, l'application par elle du cessez-le-feu sans réserve, la mènera à une situation hors du commun pour un état démocratique.

Le FLN en effet, dorénavant parti légal, deviendra *ipso facto* l'allié des forces de l'ordre, lesquelles devront livrer bataille, aux côtés de forces terroristes, à des populations qu'elles étaient venues défendre.

Voici, en relation avec ce nouveau contexte, les instructions que le général De Gaulle, en personne, dicte à son gouvernement en conseil des ministres :

*« Il faut être maître de la situation, appliquer les accords... réserver le moins possible... »*

*« Il ne s'agit pas des Français, mais de la France... »*

*« Sur le plan de la Justice, il n'y a aucune sanction des crimes depuis avril (1962). »*

Pour les troupes en Algérie, ces instructions se traduisent par les ordres suivants :

*« Il ne doit pas y avoir d'incident avec le FLN. »*

*« Il ne faut agir pour la protection des Européens, qu'à la condition expresse que ceci se passe sans heurts et en douceur. »*

*« Le respect du cessez-le-feu doit primer, et a priorité sur la protection des nationaux. »*

Soit sans ressentiment, soit à contrecœur, soit par la force des choses, ces ordres seront appliqués par les forces de l'ordre, à l'exception d'un petit pourcentage de cadres, qui, pris sur le fait, seront sévèrement sanctionnés, les sanctions allant des arrêts de forteresse à la mise en retraite d'office, accompagnées de la relève et de la dissolution des unités concernées.

L'historien Jean Monneret analyse la situation en ces termes :

*« Dès lors qu'une des parties était, non pas un état démocratique, mais un mouvement révolutionnaire, c'était là parier sur une bien aléatoire métamorphose. »*

*« En fait, dans les circonstances du moment, les autorités françaises se sont trouvées prises dans une contradiction. »*

*« Elles ne pouvaient pas proclamer la valeur des Accords d'Évian, les faire approuver par le peuple français, en faire le pivot de leur politique algérienne, et prendre simultanément des mesures de défiance envers le FLN. »*

*« Agir d'une manière qui eût contredit les discours, était politiquement intenable. »*

Par la force des choses, cet enchaînement de malheurs s'accompagnera d'une guerre franco-française, guerre à laquelle notre gouvernement se résignera, son alliance avec le FLN le mettant devant l'obligation d'éradiquer l'OAS, ainsi que de neutraliser les populations qui la soutiennent.

Cette guerre civile sera marquée par une lutte fratricide entre d'une part les forces de l'ordre, avec l'ensemble de leurs moyens terrestres, aériens et maritimes, et, d'autre part, les populations européenne et juive qui s'accrochent à leur terre, auxquelles seront mêlés les autochtones francophiles, ainsi que la frange de l'armée qui n'acceptera pas de renoncer à ses engagements.

Cette guerre civile se soldera par une bataille des villes et des maquis *Algérie française*, bataille au cours de laquelle il sera procédé, par les forces de l'ordre, à des tirs sans sommations sur les immeubles et dans les rues.

Cette lutte sera poussée jusqu'aux extrêmes avec l'apparition, en Algérie, de la torture intégrale, pratiques introduites par les *barbouses* des polices parallèles, torture allant jusqu'à la mort et la disparition des prisonniers.

Les phases majeures de cette bataille ont été les suivantes :

**A** – Le blocus du quartier de Bab el-Oued, marqué par des représailles contre la population.

**B** – Le massacre de la rue d'Isly du 26 mars 1962, drame au cours duquel des soldats autochtones mal préparés, mal commandés, déstabilisés par des ordres ambigus, surpris par des tirs de 2 mystérieux fusils-mitrailleurs, tireront à bout portant sur une population pacifique arborant drapeaux français et décorations.

**C** – Par milliers, des arrestations, des internements, des expulsions de civils et de militaires.

**D** – Le 5 juillet 1962 à Oran, une journée de massacres visant non seulement les Européens et les juifs, mais également les autochtones francophiles.

Cette situation conduira l'Algérie à devenir un pays exsangue, soumis à la loi du plus fort, en l'occurrence à l'ALN et aux bandes de rue, seuls organismes à disposer encore de structures organisées.

Et pourtant ! En dépit de toutes ces vicissitudes, à quelques jours de la sécession, pour la 5<sup>e</sup> fois, la paix est encore possible.

Comment ?

Eh bien par l'accord OAS-FLN du 17 juin 1962, initié de longue date par le général Salan et Jean-Jacques Suzini, accord par lequel le FLN de l'intérieur entérinait deux clauses majeures :

**A** – Le maintien en Algérie, avec leurs pleins droits et biens, des Français, des juifs et des autochtones francophiles, dont, bien entendu, les supplétifs.

**B** – La création d'une armée algérienne, à base de supplétifs et de *katibas* de l'ALN.

Mais pour que cet accord puisse être appliqué, il fallait écarter le GPRA de la scène algérienne, tout au moins temporairement, et ce, en maintenant le verrouillage des frontières, à l'aide des barrages marocain et tunisien.

Mais la réponse de Paris étant « non », le pouvoir sera remis *in fine* au GPRA, en l'occurrence à sa fraction la plus radicale, à savoir celle de Ben Bella, qui, fort de son armée des frontières, effectuera un coup d'État contre le pouvoir central de Tunis.

Cette prise de pouvoir interviendra au cours de l'été 1962, à l'issue d'une guerre civile algéro-algérienne, au cours de laquelle l'armée des frontières, en une semaine, massacrera plus de 3 000 fellagas de l'intérieur.

Après le 2 juillet 1962, date de l'indépendance, gardant en souvenir le rêve d'une Algérie multiconfessionnelle et fraternelle au sein de l'espace français, je continuerai à servir, jusqu'en 1968, dans ce pays, auquel je m'étais, ainsi qu'à ses habitants, profondément attaché.

Les postes que j'occuperai, dans l'Algérois, au Sahara et à Mers el-Kébir, où le prestige de notre uniforme sera toujours vivant, me permettront, comme par le passé, de vivre au plus près de leurs habitants, lesquels réservaient leurs faveurs non pas de préférence aux jeunes militaires qui découvraient leur pays, mais à ceux, comme moi, qui avaient connu la guerre.

Leurs faveurs, empreintes de respect et d'admiration, allaient en priorité à la Légion étrangère et aux parachutistes. Pourquoi ? Parce qu'ils admiraient leur force, leur droiture, et leur fermeté de pensée.

Par ailleurs, je ne serai pas surpris de constater qu'ils parlaient toujours de l'OAS avec déférence.

Je pourrais citer de nombreuses anecdotes en la matière, comme celle de ces Sahariens qui se refusaient de voir ma compagnie quitter leur oasis ; de ces cadres et de ces soldats de l'armée nationale populaire, de ces policiers, qui nous saluaient dans la rue ou nous présentaient les armes à notre passage ; de ces gens qui, dans les queues (et elles étaient nombreuses), s'effaçaient spontanément pour nous laisser passer les premiers.

Au regard de toutes ces occasions perdues, à titre de conclusion, je me permettrai de citer les paroles du philosophe Démosthène, qui, 360 années avant Jésus-Christ, déclarait ceci :

*« Il n'est pas possible, Athéniens, non, il n'est pas possible de constituer par l'injustice, par le parjure, par le mensonge, une puissance qui dure. »*

